

EXPLOREZ LES IMPLICATIONS DE L'IA SUR VOS MARCHÉS PUBLICS

Optimiser ses marchés publics grâce à l'Intelligence artificielle

1 JOUR, 7 HEURES

ACHETEURS
PUBLICS

CODE : APA37

Objectifs de la formation

- Cerner le cadre théorique de l'IA
- Appréhender les enjeux de l'IA dans les marchés publics
- Identifier les contraintes juridiques de l'utilisation de l'IA dans le cadre des marchés publics
- Intégrer les opportunités et les limites de l'utilisation de l'IA dans le processus achat
- S'approprier la méthodologie pour intégrer l'IA dans le processus achat

Parmi nos formateurs

- RICHOUX Fabrice
Expert des achats,

Public concernés

- Acheteurs publics ; Agents en charge des achats pour la fonction publique d'Etat, la fonction publique hospitalière et les collectivités territoriales ; Directeurs du service marchés ; Responsables des cellules marchés ; Directeurs juridiques

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 760,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 960,00 €HT

L'intelligence artificielle (IA) se présente comme un outil révolutionnaire, ouvrant de nouvelles perspectives aux acheteurs publics afin d'optimiser leurs processus d'achat et améliorer leur efficacité. Toutefois, cette technologie soulève également des interrogations concernant la transparence, l'équité, la protection des données et la responsabilité. Ces interrogations exigent une réflexion approfondie et une mise en place de mesures adaptées permettant d'assurer une utilisation responsable de l'IA dans le

contexte des marchés publics.

Dans cette perspective, cette formation a été spécifiquement élaborée pour vous fournir les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre le cadre théorique de l'IA, saisir les enjeux spécifiques liés à son utilisation dans vos marchés publics. Cela vous permettra une intégration éthique et efficiente de l'IA dans vos pratiques actuelles.

Cerner le cadre de l'IA et ses applications dans les marchés publics

- Présenter les principes fondamentaux de l'IA : définition, types, composantes clés
- Cerner le cadre réglementaire de l'utilisation de l'IA dans le cadre des marchés publics
- Distinguer les applications concrètes de l'IA dans les marchés publics : analyse et interprétation des données, automatisation des processus
- Focus sur l'importance de la collaboration Humain/IA

ATELIER Réflexion collective sur l'impact potentiel de l'IA sur le rôle de l'acheteur public

Appréhender les contraintes juridiques de l'utilisation de l'IA dans les marchés publics

- La réglementation européenne : IA Act
- Identifier les risques éthiques et juridiques associés à l'utilisation de l'IA dans les marchés publics
- Quels sont les risques liés à la propriété intellectuelle et à la protection des données
- Intégrer l'impact de l'IA sur la transparence et la responsabilité dans les procédures d'achat public
- Les risques de fuite des données des appels d'offres

ATELIER Analyse de la conformité juridique d'un dossier présenté par le formateur

Identifier les opportunités de l'IA dans les marchés publics

- L'automatisation des processus : un levier d'amélioration d'efficacité
- Analyser les données avec l'IA : outil d'aide à la décision
- Identifier les outils permettant à renforcer la transparence dans les marchés publics
- Focus sur la lutte contre la fraude grâce à l'IA

ATELIER Retour d'expérience sur le degré de l'utilisation de l'IA dans les services des stagiaires

Intégrer l'IA dans le processus achat

- Automatiser la création des documents d'appels d'offres avec l'IA
- Evaluation des fournisseurs via l'intelligence artificielle
- Comment surveiller les contrats en cours tout au long de leur cycle de vie avec l'IA
- Analyser les ensembles de données historiques pour aider à préparer les négociations

ATELIER Un cas fictif est présenté par le formateur, les stagiaires sont amené à utiliser un outil d'intelligence artificielle (ChatGPT) pour générer les documents du marché

Evaluation des acquis et débriefing en plénière

Dates

Classe virtuelle	Paris
21/05/2024	16/09/2024
	25/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.